REPUBLIQUE DU BENIN

- :- :- :- :- :- :-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-551 DU 28 DECEMBRE 2001

Chargeant Monsieur Kamarou FASSASSI, Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique, de l'intérim de Monsieur Amos ELEGBE, Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme pour compter du 28 Décembre 2001.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

VU le Décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1 : Monsieur Kamarou FASSASSI Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique est chargé de l'intérim de Monsieur Amos ELEGBE, Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme pour compter du 28 Décembre 2001.

Article 2 : le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 décembre 2001

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CC 2 – CES 2 – HAAC 2 – MMEH 2 – MCCAG-PD 2 Autres Ministères 18 – SGG 4 – Départements 6 – JORB 1